

## LA « SCHWEMM » OU EGAYOIR

En Alsace, on appelle communément « Schwemm » une sorte de grande mare artificielle destinée à baigner les animaux de labour après leurs activités agricoles. On les y faisait entrer jusqu'au ventre et on les y promenait pour les laver ou simplement pour les rafraîchir. A Neuwiller, ce bassin servait également de retenue d'eau pour les pompiers en cas d'incendie. L'actuelle rue du gué, jadis appelée chemin de l'égayoir, tire son nom du terme français égayoir (ou aussi parfois guéoir) qui était l'équivalent employé en Lorraine pour désigner une « Schwemm ».

Par un ancien usage et par tolérance spéciale du seigneur du lieu, la commune faisait baigner auparavant son bétail dans l'étang dit « *Dürrenbacher Weyer* » sis près du chemin menant au Füllengarten, entre la forêt nommée Stift Hunebourg et les bois communaux. Dans les années 1760, le prévôt Claude Weyd fit construire un égayoir au bord du chemin extérieur de la ville qui reliait le Zehntor au Marxtor. Il était alimenté par le ruisseau d'une fontaine placée à la porte d'entrée. L'endroit fut baptisé « Schwemm ». Distant de 15 pieds (4,50 m) du fossé de la ville, elle mesurait 20 pieds de long (5,80 m) sur 12 pieds de large (3,50 m), était construit en pierre de taille avec pavage au fond. Il était « *situé d'une part à côté d'un jardin appelé Drittelguth... A la distance d'environ 100 pas dudit étang, ... une fontaine publique dont les eaux superflues découlent dans l'étang, et c'est de ces eaux qu'il est ordinairement emplí.* » L'étang mentionné ici étant notre Schwemm.

Lorsqu'en 1776, les habitants voulurent faire écouler l'eau de cette mare dans le fossé de l'enclos de la Collégiale comme ils en avaient l'habitude, le Vénérable Chapitre, devenu entretemps propriétaire du fossé, s'y opposa fermement, arguant de l'illégalité de cette installation faite « *d'autorité privée* » sans permission préalable de l'Intendant d'Alsace, rétorquant à la fois que « *les enfants et les personnes qui passent de nuit par ce chemin sont exposés à se noyer* » et, avec un peu de mauvaise foi, que « *la communauté n'a ce petit lac d'eau sous la dénomination d'égayoir que pour tirer profit du terreau qui s'y rassemble, lequel elle met tous les deux ou trois ans en vente par adjudication à qui plus* », sommant la communauté de faire combler cette mare avec des décombres. Après bien des palabres, les deux parties réussirent néanmoins à trouver un arrangement à l'amiable.

En 1863, lors du projet de construction d'un pavillon de bains chauds (Badhiesel), on songea d'abord à amener l'eau allant vers la Schwemm pour remplir la citerne, mais le Conseil municipal se ravisa en 1868, préférant l'alimenter par la source appelée Rathwasch. Ce changement mettra la Commune dans l'obligation d'indemniser la communauté israélite à qui elle avait promis le terrain de la Schwemm pour la construction de la nouvelle synagogue.

L'utilisation de l'endroit tombant en désuétude, plusieurs tentatives de vendre la Schwemm se succédèrent sans succès, la Commune changeant chaque fois d'avis. Le Conseil municipal la céda finalement le 27 décembre 1927 à Louis Siegrist. Ce dernier s'engagea à respecter le bail de Léon Gassert qui arrivait à expiration en 1932. Mais une fois encore, le Conseil municipal fit volte-face le 3 février 1928 pour revenir sur sa décision de vendre « *da das Gelände vielleicht doch noch zu Gemeindezwecken gebraucht werden wird* ». En 1928, elle refusa donc la proposition d'achat de Georges Fischbach. A l'expiration du bail, le 1<sup>er</sup> janvier 1933, le Conseil municipal décida de ne plus louer ni vendre cette place, « *die Gemeinde ihn sich selbst zur Anlegung eines Lagerplatzes vorbehält* ». Intention une nouvelle fois reniée car la Schwemm aboutit finalement en mains privées. J'ignore si elle fut détruite ou simplement comblée.

